

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				



DIDEROT



VOLTAIRE



ROUSSEAU

LIBRE PENSÉE

LA

PETITE REVUE

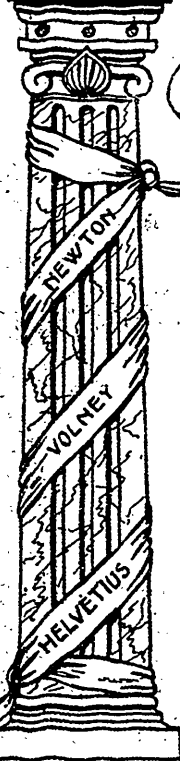
BI-MENSUELLE

Economie Politique et Sociale
Philosophie, Littérature
Sciences et Arts

Administration : 36, rue St-Laurent
MONTREAL

Boite de Poste 2177

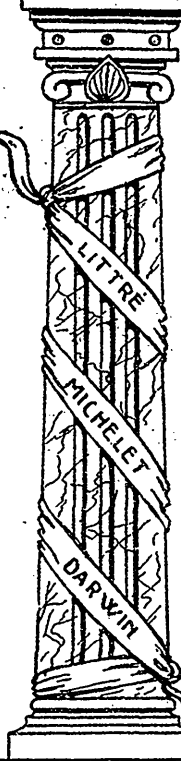
Tél. Main 2256



NEWTON

VOLNEY

HELVETIUS



LITTRÉ

MICHELET

DARWIN



DINE

Abonnement : \$1.00 par année



GENAN

LA PETITE REVUE

ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

Vol. II

MONTRÉAL, 20 NOVEMBRE 1900

N° 22

AVIS

Nous prions toute personne qui n'est pas en règle avec nous de nous envoyer le montant d'arrérages réclamé par notre dernière facture, dans les six jours qui suivront la lecture de cet avis. Passé ce délai, nous serons contraints d'user de rigueur envers les retardataires. Nous regrettons d'être réduit à cette extrémité, mais il dépend de nos abonnés de nous épargner cette rigueur onéreuse.

SUR LE MIRACLE

Sous ce titre nous avons publié, dans notre dernier numéro, un article en réponse à une lettre dont nous avons donné le texte. Le même correspondant revient à la charge en nous adressant une nouvelle lettre à propos du miracle. L'insistance ne nous déplaît pas, parce que ce qu'on nomme un miracle préoccupe et inquiète beaucoup de gens, qui n'ont pas raison de raisonner, d'examiner, de réfléchir.

Cette fois notre correspondant nous dit maintenant "qu'il y a des faits surnaturels, puisqu'on l'affirme depuis tant de siècles."

Il y a tant de choses qui ont été et qui sont encore affirmées depuis des milliers d'années comme des vérités, et qui sont de grossières erreurs ou d'audacieuses impostures !

Les païens croyaient au miracle comme nous : relisez les poèmes homériques. Les dieux y sont continuellement en rapport avec les hommes. Ils disputent entre eux ; ils se battent ; Diomède blesse Vénus ; Thétis, mère d'Achille, vient le consoler parce qu'il pleure la mort de Patrocle ; Ulysse est protégé par Minerve, avec laquelle il a de nombreux entretiens. Les croyances des Grecs étaient aussi profondes que celles des chrétiens d'aujourd'hui... et tout aussi sensées. Ce surnaturel du paganisme vaut le nôtre, car les Grecs étaient aussi intelligents que nous : leur art et leur poésie manifestent un génie qui n'a

jamais été dépassé. Nous avons, d'ailleurs, un Dieu le Père, qui ressemble étrangement à Jupiter....

* **

Qu'on cite un miracle, c'est-à-dire un fait contraire aux lois naturelles, et qu'on démontre sa réalité historique. Mais personne ne s'y hasardera.

Croyez-vous vraiment que Josué ait arrêté le soleil ?

Croyez-vous que Jonas ait vécu trois jours dans l'estomac d'une baleine ?

Croyez-vous que des morts aient été ressuscités ?

Croyez-vous que la mère de Dieu soit descendue de l'empyrée pour causer avec des petits rustres ?

Vous pouvez, si vous répondez affirmativement, tout aussi bien croire que les dieux de la Grèce habitaient l'Olympe et que l'audacieux Ulysse est descendu dans les enfers.

* **

La foi est un aveuglement. Ceux qui croient se refusent à raisonner. Je crois, disent-ils ; cela explique tout. De sorte que la plupart des gens ont pour fonds de morale un amas de mensonges, solidifiés dans la conscience par la tradition. D'ailleurs, discuter de la religion, c'est un crime : Dieu ne veut pas être examiné. On dit ces choses-là avec un sérieux tel que l'on tombe dans la consternation ou dans l'hilarité.

* **

Nous répétons donc qu'il n'y a pas de faits surnaturels : il n'y a que des faits incompris et inexpliqués.

Une guérison dont la science ne peut encore déterminer la cause d'une façon certaine n'est pas plus miraculeuse que la question du parfum des fleurs ou de l'intelligence produite par le cerveau.

Nous admettrons le miracle, et le monde entier l'admettra avec nous, lorsque des faits seront constatés "contraires aux lois naturelles."

Ainsi, que demain le "Théâtre Royal" apparaisse métamorphosé en cathédrale ;

Qu'un homme à qui on a coupé la jambe l'ait vue repousser après un bain dans l'eau sale de Lourdes ;

Qu'un chien se mette à parler latin ;

Qu'un poirier porte des cerises ;

Qu'il tombe du ciel des halberdes.

Alors, nous croirons au miracle.

LES TURCS ET LES FEMMES

Les journaux parisiens nous apprennent qu'il y a quelque temps, un jeune Oriental se tua à Fontainebleau, pour une question de femme, et dans des circonstances dramatiques assez mouvementées.

Il répondait au nom harmonieux de Hadjiyannacogloulou. Nous négligeons ses prénoms. Certains journaux annoncèrent que le porteur de ce nom peu banal était un Turc. Immédiatement, un autre Turc protesta, et en des termes à signaler. Hadji... etc., était un Arménien chrétien et non un Turc, un vrai Turc.

Et le protestataire ajoute :

“ Permettez-moi de vous affirmer qu'un Turc musulman ne se tuerait pas pour une femme. Il serait capable de se faire tuer pour elle ou par elle, de se battre avec un rival ; mais le suicide romanesque n'est pas dans nos mœurs. Nous n'aimons généralement que les femmes qui sont tout à fait à nous. Nous respectons nos épouses légitimes, nos mères, nos tantes et nos sœurs. Nous traitons d'ordinaire assez bien nos odalisques lorsqu'elles nous donnent des enfants. Mais, en dehors de cela, nous avons peu d'attachement pour les personnes du sexe que le hasard nous fait rencontrer, et nous les oublions vite.

“ Aussi, ne comprenons-nous rien aux trois quarts de vos romans et de vos drames passionnels.”

Théorie très simple, comme on voit. Les mamans, les tantes, les sœurs, ça va, ça compte en Turquie. Les odalisques qui donnent des enfants, encore, à la rigueur !..... Mais le reste, à la chaudière ! Le féminisme ne gênera jamais les Turcs.

Quant à leur incapacité de comprendre les trois quarts des romans à la mode, drames et feuilletons, nous serions plutôt tentés d'en féliciter l'Tolam.

LES FILLES-MÈRES

(Indépendant de Seine-et-Oise)

Le Tribunal de Château-Thierry, France, vient de rendre un jugement qui, comme plusieurs jugements rendus précédemment par les mêmes juges, fera quelque bruit dans Landerneau.

Nous publions plus loin cette sentence.

Ce n'est pas nous qui reprocherons aux magistrats de Château-Thierry l'indulgence dont ils ont fait bénéficier l'accusée qui leur était livrée ; et nous nous garderons bien de critiquer les solides considérants de leur jugement.

Tant que la femme "occupera une situation inférieure à celle de l'homme," sa responsabilité ne sera pas complète ; tant que la société fera de la fille-mère un être dégradé, elle encouragera l'infanticide ; tant qu'elle ne fera pas partager au séducteur toutes les conséquences du fait, elle autorisera celle qu'elle regarde comme unique responsable à se soustraire à ses conséquences.

Tous les esprits élevés, toutes les consciences passionnées pour la vraie justice applaudiront une fois de plus au langage sévère des magistrats de Château-Thierry, sévère pour les vrais coupables qui échappent à la loi et que le juge ne peut frapper que par la flétrissure de ses considérants.

Mais nous voudrions bien que la sollicitude que l'on témoigne aux filles-mères, chaque fois qu'un incident judiciaire ou qu'un drame les met en cause, s'étendit à toutes les mères, quelles qu'elles fussent. L'assistance publique, par exemple, vient aussi largement que possible au secours des filles-mères, et elle fait bien ; seulement, les femmes mariées indigentes qui deviennent mères sont loin de trouver auprès des administrations de secours une assistance aussi généreuse. Il y a là quelque chose qui froisse ou au moins le bon sens et l'équité, sans parler de la morale.

On s'attriste de la dépopulation de la France ; les statistiques décevantes rendent tous les jours la question plus brûlante et plus invivante. Et notre égoïsme est tel que nous nous contentons de déplorer le fait sans nous imposer les sacrifices qui seraient le remède.

On dépense ainsi plus de quatre-vingts millions à engraisser un clergé célibataire, on laisse les couvents se peupler de congrégations non autorisées, dont le célibat est la règle, et qui emploient à se faire une vie heureuse la fortune publique qu'elles accaparent ; on crée toutes sortes de faveurs aux privilégiés de la fortune lesquels, précisément, contribuent le moins à l'accroissement de la population et on laisse les ménages pauvres se débattre contre les lourdes charges des nombreuses progénitures, tandis qu'avec l'argent du budget des cultes, avec la fortune—mal acquise—des congrégations, on pourrait non seulement assurer la vieillesse des travailleurs, mais soutenir, protéger et encourager la maternité ; tandis qu'on pourrait par des dégrèvements d'impôts, des bourses, des primes proportionnelles, favoriser le développement des ménages et l'éducation des enfants, et ce, sans grever le budget d'un centime, en imposant plus fortement le luxe.

Car, qu'on le remarque bien, ce sont les plus grosses fortunes qui, proportionnellement, contribuent le moins aux charges de la Nation.

Tant qu'on n'aura pas le courage de donner à la femme la place qui lui revient dans la société, de faire de la maternité une vertu entourée de respect et d'égarde, de contribuer largement à l'éducation de

tous les enfants de France nés de parents malheureux, tant qu'on ne mettra pas toutes les mères à l'abri du besoin, tant qu'on ne protégera pas les berceaux de la souffrance et de la faim, tant que la maternité sera une tristesse au lieu d'être une joie, il y aura d'atroces défilés d'enfants chétifs et martyrs, de mères affolées, et de cadavres dans les berceaux.

..*

Voici le jugement dont il est question dans l'article qui précède :

Le Tribunal,

“ Attendu qu'il résulte des débats la preuve que, dans la nuit du 5 au 6 juillet 1900, à Vinly, commune de Saint-Gengoulph, Marie-Julie V... a mis au monde un enfant né viable ;

“ Attendu, que faute de la ligature du cordon ombilical, cet enfant est mort des suites d'une abondante hémorrhagie.

“ Attendu, qu'en accouchant clandestinement et en n'appelant à son aide, en si critique circonstance, aucun de ses parents qui, cependant se trouvaient dans la maison, la prévenue a commis une négligence et une imprudence que l'inexpérience et les douleurs d'un premier enfantement ne sauraient complètement excuser ;

“ Attendu que ces faits constituent le délit d'homicide par imprudence, prévu et réprimé par l'article 319 du code pénal ;

“ Mais attendu qu'avant de punir, le droit et le devoir du juge est de remonter avec le plus grand soin aux véritables causes, aux causes initiales des infractions pénales dont la société lui demande la répression .

“ Que dans l'espèce, c'est précisément à la société elle-même, telle qu'elle est organisée, qu'incombe la plus large part du délit qui a été commis par Marie U...

“ Qu'en effet, celle-ci déclare qu'en dissimulant sa grossesse et son accouchement même à sa famille, elle n'a agi que par crainte de la sourde hostilité et de la stupide et cruelle réprobation dont, en général, sont l'objet les filles-mères, comme si la maternité, bien comprise, n'effaçait pas toutes les irrégularités légales et ne relevait pas, moralement, toute femme qui en éprouve les douleurs et les joies.

“ Que si la société actuelle n'avait pas inculqué et n'inculquait pas aux générations qui la composent le mépris de la fille-mère, celle-ci n'aurait pas à rougir de sa situation et ne songerait pas à la cacher ;

“ Que c'est donc à la société contemptrices des filles-mères et si pleine d'indulgence pour leurs séducteurs, qu'incombe la plus large part de responsabilité dans les conséquences, si souvent fatales pour l'enfant, des grossesses et accouchement clandestins ;

“ Attendu que l'incontestable faute de la société poursuivante amoindrit singulièrement celle de la personne poursuivie à sa requête ;

“ Qu'en conséquence, à tous les points de vue, il existe en faveur de la prévenue des circonstances particulièrement atténuantes et qu'il y a lieu de la faire bénéficier, dans une large mesure, des dispositions bienveillantes de l'article 463 du Code pénal et des articles 1 et 2 de la loi du 26 mars 1891 ;

“ Qu'il est seulement regrettable que Marie V..., qui s'en rend compte aujourd'hui, n'ait pas eu assez d'indépendance de caractère et assez de cœur pour s'élever au-dessus d'aussi déplorables préjugés, cause de tant de crimes et délits contre l'enfant, et de comprendre que la fille-mère, qui pratique toutes les vertus maternelles, mérite d'être d'autant plus respectée, qu'elle est presque toujours seule à supporter toutes les charges de sa maternité ;

“ Attendu au surplus que, tant que la femme, dans la société, occupera une position inférieure à celle de l'homme, elle ne saurait équitablement encourir d'aussi graves responsabilités que celui qui la tient en tutelle.

“ Par ces motifs :

“ Condamne Marie V... à seize francs d'amende.

“ La condamne aux frais.

“ Suspend l'exécution de la peine.

LA VÉRITÉ

Au mois de juin dernier, nous avons publié deux articles, l'un en date du 5, et l'autre en date du 20, concernant M. l'abbé Bruyère, vicaire de St-Eusèbe. Le premier article lui était totalement consacré ; le second ne le concernait que pour une partie.

Les termes de ces accusations étaient formels. Nous ne nous abritions pas derrière des “ on dit.”

Nous nous attendions à une poursuite sévère en accord avec la gravité de l'accusation. Cette poursuite a été exercée, et, sûrs, nous le croyions du moins, de la véracité et de la légitimité de nos dénonciations publiques, nous avons fait face au plaignant, décidés à l'écraser sous le poids d'un faisceau de preuves dont nous pensions tenir le secret.

Mais au moment de produire ces preuves, tous ceux qui nous avaient avisés des prétendues turpitudes de M. l'abbé Bruyère se sont dérobés, et nous avons pu constater que cet homme avait été l'objet d'un misérable complot dont nous nous sommes fait involontairement les complices.

Un homme surtout, aujourd'hui bien connu des parties intéressées, a joué auprès de nous et auprès d'une foule d'honnêtes gens de la paroisse un rôle absolument odieux. Si les circonstances nous le permettent, nous démasquerons ce fourbe et ce lâche, soit devant les tribunaux, soit devant l'opinion publique, et nous prouverons ainsi que notre bonne foi a été surprise par un intrigant, méchant et misérable.

En attendant que nous puissions exercer ces représailles, nous devons à notre honneur de publiciste de réparer en partie le tort que nous avons fait à un homme revêtu d'un caractère qui rendait nos accusations doublement accablantes. M. l'abbé Bruyère a été, comme nous, l'objet d'une honteuse machination, et, en ce jour, il ne subsiste dans notre esprit aucun doute sur son caractère inattaquable.

Les rétractations de ce genre sont presque toujours humiliantes pour celui qui les fait ; mais quand il s'agit d'une réparation loyale, jamais celui qui l'affiche en toute sincérité ne s'expose au jugement sévère du public.

Nous retractons donc d'une manière complète et absolue les accusations portées dans nos éditions du 5 et du 20 juin, et nous exprimons notre plus vif regret de les avoir publiées.

LA PAUVRETÉ DU VATICAN

Une dépêche de Rome nous apprend que des individus restés inconnus ont pénétré dans le Vatican; où ils ont forcé un coffre-fort dans lequel ils ont volé des titres représentant 357,000 francs de rente (\$71,400) ce qui, à 3% d'intérêt seulement, forme un capital de 11,781,000 francs, ou \$2,356,200.

En plus, les voleurs ont enlevé une forte somme en or.

Ce coffre-fort, dit la dépêche, était installé au second étage et appartenait à l'administration des palais apostoliques, chargée de l'entretien des équipages, des chevaux et de la décoration de Saint-Pierre.

Quelle réserve doit-il y avoir pour les cuisines, les intrigues, les corruptions, et le reste, si, simplement pour les chevaux, les carrosses et les rafistolages décoratifs de la cathédrale il y a une réserve courante de près de deux millions et demi de dollars dans une des 11,000 chambres du Vatican, la hideuse prison papale ?

Et comme si la dépêche romaine ne suffisait pas à nous éclairer sur la richesse insolente et scandaleuse du Saint-Siège, une nouvelle information nous parvient de Paris. Voici comment est rédigée cette petite note :

“ On sait que le nonce, le représentant du pape à Paris, habite

rue Legendre, près du parc Monceau, un petit hôtel d'aspect peu sévère.

“ Le nonce va déménager ; il vient d'acquérir l'ancien hôtel de Mier, propriété de l'ex-ministre plénipotentiaire du Mexique. Cet hôtel, sis 14, rue Daru, a été cédé au représentant du Vatican pour le prix de 900,000 francs, qui ont été payés comptant.”

900,000 francs, cela fait \$180.000. Cette jolie somme ne représente que le prix de l'immeuble. Pour combien entrera-t-il de meubles dans les appartements ? pour quelle valeur y aura-t-il de chevaux dans les écuries ? de carrosses dans les remises ? de vins dans les caves ? Quel train de maison suppose l'achat “ cash ” d'un petit hôtel de ce prix ? On ne peut que faire des conjectures, ce qui n'empêche personne de faire des réflexions amères et de se dire que le locataire du Vatican, connu sous le nom populaire de Léon XIII, et ses envoyés dans le monde catholique, nous donnent une bien vague idée de Celui qu'ils disent représenter ici-bas, et qui avait élevé la pauvreté volontaire à la hauteur d'une vertu de premier ordre. Il est vrai que Jésus n'est pas de notre siècle.

PETITE GAFFE

L'hon. Adélaré Turgeon, secrétaire provincial en remplacement de M. Robidoux, a inauguré ses nouvelles fonctions en répondant à M. Delcassé, ministre des affaires étrangères en France, qui avait témoigné toute sa sympathie au gouvernement provincial à l'occasion de la mort de notre premier ministre.

Dans sa réponse, M. Turgeon donne au ministre français de l'Excellence gros comme le bras. C'est un tort très grave pour lequel on réprimanderait un écolier. Il n'y a plus d'Excellences en France, depuis qu'il n'y a plus de trône. Et comme l'abolition du trône de France date de trente ans, il est extraordinaire qu'un haut fonctionnaire public, susceptible de correspondre avec une grande nation, ignore un fait aussi important.

Il n'est pas moins étrange de lire la salutation de cette lettre par laquelle M. A. Turgeon se déclare “ obéissant serviteur ” du consul général de France.

Puisque le régime démocratique sous lequel nous vivons laisse à chacun de nous la possibilité de devenir ministre, tâchons donc d'être en mesure d'exercer convenablement notre état, en apprenant à l'école ce qui pourra nous servir dans la vie, fût-ce au détriment de quelques dizaines de chapelets.

PHILOSOPHIE DE POCHE (1)

APPARITION DES ÊTRES ORGANIQUES SUR LA TERRE

I

Cela paraît hardi d'affirmer que la Terre est un être vivant, générateur primordial de tout ce qui vit à sa surface. Si je pouvais faire entrer dans votre esprit l'idée qui s'est incrustée dans le mien, à savoir que tous les êtres vivants, à nous connus, en sont là, et qu'ils ont aussi leurs engendremens, la vie de la Terre sera établie par les vies qui sont sorties d'elle.

Le bon sens dit qu'il n'y a pas d'effet sans cause, d'enfant sans père. Quand il se fait sous nos yeux une génération anonyme, la raison abdique en se déroband à la recherche de la paternité, comme la justice dans nos tribunaux, en l'interdisant.

Or, il y a un fait patent, indéniable, c'est que tous les organismes du règne animal ont leurs parasites, internes et externes, s'alimentant de leur substance, et spéciaux pour chacun d'eux. Le gui du chêne n'est pas le gui du peuplier. D'où proviennent-ils ?

Cherchez le père.

Où voulez-vous le trouver, sinon dans le chêne et dans le peuplier ?

C'est la grosse question de la génération spontanée qui se pose ici. Je vais peut-être scandaliser les hommes de science dont le siège est fait là-dessus ; mais ce sera, en vérité, un prêté pour un rendu. Il m'a toujours semblé que l'apparition des vies qui surgissent incognito méritait d'être étudiée tout d'abord sur les corps vivants, dans le pays de la vie organique, non pas au dehors, et que c'était philosophique d'aller en demander le mot à des infusions quasi inertes, soumises à des expériences de laboratoire, à l'abri de toutes les conditions naturelles de l'engendrement.

C'était encore moins philosophique de déclarer cavalièrement, d'autorité privée, qu'elles étaient fécondées par des germes, hypothétiques au premier chef, qui seraient disséminées à profusion dans l'atmosphère, réceptacle commode, difficile à scruter. Où était la preuve que les germes des vies microscopiques, apparues dans l'infusion, n'y avaient pas été apportées par les substances d'origine organique ayant séjourné dans l'eau ?

Combien plus concluantes auraient été des expériences faites sur des laboratoires vivants, espionnés dans leur fonctionnement. Ne vaut-il pas mieux cent fois chercher à prendre la nature sur le fait que d'entreprendre d'opérer à sa place ?

(1) Voir la PETITE REVUE depuis le No 16, 11^e année.

Voici, par exemple, une petite expérience à faire, qui n'exige aucun raffinement scientifique, et que tout le monde comprendra ! Elle se fait d'elle-même trop souvent.

Mettez en cellule un homme d'une propreté vérifiée, pour plus de sûreté et maintenez-le dans un isolement rigoureux, en ne lui permettant pas de se laver, ni de se déshabiller. Combien de temps faudrait-il à la vermine pour l'envahir, surtout si l'expérience se fait sous les tropiques où les conditions de chaleur et d'humidité sont plus favorables que chez nous à l'engendrement des parasites ? Seront-ils venus du dehors, ou du dedans ?

Et sans se mettre en frais de curiosité barbare, quand, un beau matin, les poux apparaissent avec la gourme sur la tête en pleine sève des petits enfants, demandez aux mères si elles s'accusent de les leur avoir donnés, si elles en accusent leur entourage qui n'en a pas ? Il faudra donc s'en prendre aux fameux germes atmosphériques, les seuls coupables : ce serait à dégoûter de respirer.

N'est-il pas plus simple, plus rationnel, moins sujet à la contestation de prendre ces germes nécessaires à leur lieu naturel d'origine, dans l'être même dont vivent les parasites, auquel ils ne pouvaient pas préexister, ni eux, ni leurs germes qui en dérivent, je suppose ? L'homme en possède pour sa part une trentaine d'espèces internes, chacune avec son logement déterminé, qui dans le foie, qui dans les muscles, qui dans les poumons, jusque dans le cristallin de l'œil. On en trouverait probablement tout autant dans nos voisins du règne animal, si on les étudiait d'aussi près. Pensez à l'infinie variété du reste ! Quel réservoir que cette atmosphère si elle est en mesure de suffire à la distribution de tant de germes, au hasard de l'occasion ! Et où peut-elle bien les avoir pris ?

Il est vrai que dans les parasites de l'homme et de ses voisins, il s'en trouve dont on a reconnu la migration d'un animal à l'autre, avec transformation à tout changement de résidence, mais expliquer ainsi leur présence ici ou là, c'est reculer pour mieux sauter. Où ont-ils été engendrés primitivement ?

Pourquoi se refuser de parti pris à la solution qui s'impose, la formation sur place, sous l'influence de la vie locale, du germe dont l'évolution favorisée par les circonstances produit le parasite, dépendance accessoire de l'organisme ? On a peine à l'expliquer. S'explique-t-on davantage comment l'évolution de l'être organique produit ses organes qui ont tous leurs vies propres, solidaires entre elles, il est vrai ; comment se fabriquent l'œil, le cœur, le cerveau, sur un plan déterminé pour chaque espèce ? L'on n'a qu'une réponse à donner : c'est la loi de l'espèce. Qu'on la donne donc pour le reste et qu'on dise : c'est la loi du végétal et de l'animal de produire leurs pa-

rasites, comme c'est la loi de l'astre de produire les siens, sur une échelle en rapport avec l'intensité d'une vie supérieure.

La loi ! il faut bien toujours en venir là ! à chaque pas qu'on fait dans l'étude de la nature. Ni le chêne n'a enfanté son gui, ni le globe terrestre n'a enfanté ce qui a fini par donner naissance à l'homme, en vertu d'une énergie leur appartenant en propre. On ne peut voir là que des délégations. Ce sont des agents subalternes, mis en mouvement par l'autorité centrale pour exécuter ses ordres, dans leur part de coopération à la réalisation permanente du plan universel. On aura beau résoudre la question d'une façon ou de l'autre, quelle que soit la solution adoptée, que les vies accessoires de l'être organique surgissent des évolutions de sa substance en travail d'enfantement perpétuel, ou qu'elles lui soient apportées du dehors, on n'échappera pas à la nécessité inéluctable d'une loi qui se fait obéir dans un cas comme dans l'autre, à moins d'admettre qu'il n'y a pas de règle fixe, et que cela se fait à la débandade. On en verrait de belles !

Quelle peut être notre seule ambition dans l'étude de ce phénomène étrange pour nous d'une vie qui se révèle tout à coup, sans génération apparente ? De mettre la main sur le procédé employé par la puissance puissance mystérieuse, dispensatrice de la vie, de trouver du moins celui qui répond le mieux à l'idée que nous pouvons nous faire de son mode d'action.

N'est-il pas admissible, par exemple, que les globules du sang de l'homme qui sont des êtres organisés, constructeurs reconnus de tous ses organes, et ne venant pas assurément de l'atmosphère, que ces globules peuvent parfaitement, quand ils sont troublés dans leur travail, construire à la place de la cellule normale du foie une cellule anormale qui deviendra son parasite ; et s'il provient d'un parasite antérieur, issu d'un organisme étranger, d'autres globules n'auront-ils pas pu fabriquer celui-là ? Quel besoin d'aller chercher ailleurs un agent hypothétique de sa construction quand on en a un sous la main dont l'existence est authentique, dont le rôle de constructeur est indéniable ?

Restons-en là, et abordons le problème bien plus ardu de l'apparition de la vie organique sur notre globe.

II

Avant l'entrée en fonction de la puissance créatrice d'organisme sur le globe terrestre, alors que les eaux acides et bouillonnantes de la mer primitive rongeaient la croûte encore pâteuse du granit mal refroidi, il n'y avait pas de germes générateurs dans l'atmosphère : on acceptera bien cela. Nous pouvons chercher ailleurs, de confiance, les origines de la vie organique sur l'astre que nous habitons.

D'autres créations l'avaient précédée qu'il ne faut pas perdre de vue dans les génèses qu'on essaie pour faire expliquer le commencement des choses — de nos choses — sur le globe terrestre. Les atomes et la substance cosmique, conviés à ce rapprocher par le refroidissement graduel, s'étaient condensés pour former les corps que nous connaissons, les corps simples d'abord, combinés ensuite dans leurs composés. La vie chimique avait fait son apparition, premier complément de la vie physique des atomes, qui restait enfermée dans leurs allées et venues déterminées par les sollicitations en sens inverse du calorique et de la cohésion. Ceci est de l'histoire devinée ; mais il a bien fallu que notre monde passe par là, si l'on accepte la cosmogonie de Laplace.

Nous avons déjà parlé de cette vie chimique, des corps qu'elle enfante, des unions qu'elle fait et défait, et des courants électriques qu'elle dégage à chaque contrat passé ou rompu. Nous avons dit que les corps composés étaient plus ou moins vivants, selon le degré de stabilité de leurs combinaisons, et que la somme de vie devenait plus grande en eux à mesure que des éléments plus nombreux se groupaient en sociétés plus instables. Le point de départ de la vie organique ne doit être cherché que là.

Nous serions bien embarrassés pour déterminer à quel degré de température pouvaient être descendues les eaux de la mer, quand elle y a fait son apparition ; mais il y a pas de doute possible sur les matériaux employés par la nature pour la confection des premiers organismes. Elle les emploie encore sous nos yeux dans ceux dont elle entame la fabrication, et qui débudent tous, si haut qu'ils soient appelés à monter, par l'état gélatineux.

Par les temps d'humidité, dans les coins de rue déserts qu'aucun pied ne foule, on voit les pavés se couvrir d'eux-mêmes d'une gelée verdâtre, sorte d'eau épaissie, sans consistance, qui fuit sous le doigt. C'est dans quelque chose d'approchant qu'auront dû se former les premières cellules ayant vécu de la vie organique — je ne dis pas : la première ; la nature travaille partout à la fois.

Que contenaient ces antiques gelées marines ? Nous le savons à peu près, par l'inventaire qui a été fait des gelées actuelles.

De l'oxygène et de l'hydrogène tout d'abord, deux gaz. Ceux-là, c'est forcé : ils font ensemble l'eau, depuis qu'il y a de l'eau à la surface du globe terrestre.

Un peu d'azote, probablement, un autre gaz toujours présent dans l'atmosphère.

Du carbone assurément, un corps solidé, qui ne demande qu'à s'envoler sous la forme d'acide carbonique, et qui est de rigueur dans la composition des substances organiques.

Enfin, à doses infinitésimales, une foule de substances qui se retrouvent présentement dans les tissus des végétaux et animaux : chlore, iode, soude, potasse, chaux, fer, soufre, phosphore, etc., lesquels devaient se trouver en dissolution dans les eaux troubles de l'ancienne mer plus abondamment que dans celles d'à présent.

Je vous donne l'inventaire pour ce qu'il peut valoir, à cette distance ; mais il n'est guère possible qu'il s'écarte beaucoup de la vérité.

Rien d'instable comme cette agglomération quasi fluide d'éléments hétérogènes, indisciplinés ; rien qui se prête mieux à une production incessante d'électricité, condition indispensable du travail vital des organismes. Comment ces activités chimiques accumulées auront-elles donné naissance à une activité supérieure ? pas d'autre réponse à donner que cet éternel refrain, si humiliant pour qui veut pas s'en contenter : c'était la loi ; l'heure était venue. Expliqué ou non, ce n'en est pas moins l'événement le plus important pour nous de l'histoire de notre globe. Une vie nouvelle y a fait apparition ce jour-là, dont la nôtre n'est que le dernier développement.

En quoi diffère-t-elle essentiellement de la vie chimique qui est son support indispensable, cette vie organique, base première de la vie humaine ?

Ce qui différencie l'être organique des autres, ce n'est pas précisément, comme il est dit quelquefois, parce que toutes ces parties n'ont pas les mêmes propriétés, car, à ce compte, les aiguilles de nos boussoles dont le pôle nord repousse ce que le pôle sud attire seraient des êtres organiques. Ce n'est pas parce qu'il a une forme déterminée, à lui appartenant : tous les matériaux ont leur forme personnelle qu'ils prennent invariablement dans leurs atomes, libres d'obéir à l'instinct de l'espèce, se groupent régulièrement en cristaux toujours semblables pour chacun d'eux. Le caractère essentiel de l'être organique, c'est qu'il est habité par une force d'une nature à part, qui préside à son développement comme à un entretien, qui apparaît en lui à sa naissance, dont la disparition est sa mort, et dont le nom vient de lui-même sous la plume, puisque nous n'en avons pas d'autre pour exprimer ce qu'elle représente dans l'arrangement universel.

J'avais déjà hasardé timidement ce mot, comme synonyme de vie, en évoquant l'apparence d'âme des atomes, une âme immanente, hors de portée. L'âme de la cellule organique se laisse surprendre, puisqu'elle paraît et disparaît. C'est sous son influence évidente que s'accomplit la nutrition de la cellule, c'est-à-dire un transport perpétuel de substances venues du dehors pour se transformer en sa propre substance. C'est elle qui se transmet aux cellules ses filles, dans l'acte mystérieux de sa reproduction. Rien ne s'explique sans elle. Pourquoi s'en passer, comme d'une hypothèse ? C'est déjà bien assez qu'on

ne puisse s'expliquer sa nature et son action, ni dans la cellule, ni ailleurs.

Quoi qu'il en soit de la force en jeu ici, et de son nom, nous avons franchi enfin le pas périlleux entre tous de cette exploration philosophique de régions qui seraient défendues à l'homme, si les besoins d'investigation pouvaient connaître la défense. Neus tenons le premier anneau de la chaîne qui relie l'homme à la cellule organique. Il ne nous reste plus qu'à la suivre, guidés par la conception, tant de fois invoquée déjà, du plan universel qui se déroule, uniforme, de l'atome à l'astre.

Avant d'aborder la suite d'un travail désormais facile, je voudrais dire un dernier mot sur la question tant controversée de la génération spontanée.

Spontanée, il a bien fallu qu'elle le fût, dans le sens absolu du mot, la génération de la cellule du commencement. Elle est bien venue toute seule, celle-là, amenée à la vie apparemment par une loi en mesure de se faire obéir. Absents alors, n'est-ce pas ? les germes atmosphériques ! Est-ce que cette loi serait morte, par hasard, depuis le moment où les premiers organismes ont surgi, sous le coup de fouet des actions chimiques, si nous avons mis la main sur son procédé, n'importe comment, si nous avons mal deviné ? Est-ce qu'il ne s'est jamais fait de créations de ce genre depuis ce moment-là ? Est-ce qu'il ne peut plus s'en faire aujourd'hui ? Je disais tout à l'heure que la nature travaille partout à la fois. Est-ce lui faire trop d'honneur de dire qu'elle travaille toujours, et que la production d'un organisme élémentaire ne doit plus l'embarrasser maintenant qu'autrefois ? Ce que les actions chimiques, inexplicables elles-mêmes, auront pu déterminer d'une façon qui ne s'explique pas, comment seraient-elles impuissantes à le déterminer indéfiniment ? Cette progression continue de la vie qui semble si bien avoir été la marche naturelle de la création des êtres organiques, ne doit-elle pas être un fait constant ?

J'accorde que les conditions actuelles, celles du moins que nous pourrions reproduire dans nos laboratoires, ne sont plus les mêmes qu'à l'époque des eaux chaudes, bourrées de substances en dissolution, de la mer primitive. Sommes-nous sûrs des conditions indispensables à la génération spontanée de ces malheureux microbes sur le dos desquels on s'est tant battu ? De quel droit conclure à l'impossible, quand on ne connaît pas les conditions du possible ?

Passons maintenant à l'évolution progressive des organismes terrestres, une autre question également controversée, avec encore plus d'acharnement sans meilleures raisons à donner.

JEAN MACÉ.

QUESTION SCOLAIRE

Voici un curieux détail, relevé dans un livre de M. René Bazin : " Croquis italiens," publié à Paris en 1897.

A Malte... les maîtres et maîtresses d'école sont tous laïques et nommés par le gouvernement, mais l'Angleterre n'a soin de choisir que des instituteurs catholiques ; elle a inscrit dans les programmes l'enseignement religieux, et reconnaît le droit d'inspection à des membres du clergé maltais."

Il est curieux que nos bons cléricaux n'aient jamais songé à invoquer cet argument pour justifier l'enseignement religieux à l'école, et, conséquemment, pour appuyer les revendications des catholiques du Manitoba.

Il est vrai que, lorsqu'il s'agit de liberté, la mode est passée de citer l'Angleterre.

ANTHOLOGIE D'ÉPITAPHES

Un touriste a communiqué à la *Neue Freie Presse*, de Vienne, un certain nombre d'inscriptions et de poèmes funèbres recueillis, au hasard de ses voyages, dans les cimetières allemands. Il y en a qui sont d'une grâce toute germanique, comme cette inscription sur la tombe d'une jeune fille :

" Un ange s'est envolé au ciel ; sa dépouille est restée. Ici, il n'y a rien de mort que le bonheur de ses parents."

Quelques-unes de ces épitaphes étonnent par leur ton ironique. Comme le fait remarquer le *Journal des Débats*, qui en relève plus n'est plus " Gemüthlichkeit " des sensitives et naïves Gretchen ; c'est, appliqués à des sujets macabres, la philosophie joviale et le " witz " un peu lourd des antiques bourgeois de Nuremberg. On lit sur une tombe :

" Le chemin de l'éternité n'est vraiment pas si long. Parti à sept heures, il y est arrivé à huit."

C'est ainsi que des amis ont commémoré le décès d'un charretier victime d'un accident de voiture.

Sur la tombe d'un homme de lettres, on a gravé ces mots :

" Ci-gît un brave homme, le meilleur qu'on puisse imaginer. Il se privait du sommeil pour le procurer à autrui."

MÉDECINE CLÉRICALE

Notre terrible confrère de l'*Aurore*, Urbain Gohier, qui a la spécialité de pousser à fond les bottes qu'il porte, a envoyé ceci à la "cléricalisation du corps médical français" :

... En face des facultés de médecine de l'État, l'Église a ouvert des écoles de médecine catholiques. Et les médecins qui ne sortent pas de ces officines, elle les place brutalement dans l'alternative de faire leur soumission, ou de mourir de faim.

Je connais des médecins à qui la cléricaille a offert un établissement tout prêt dans telle ville, dans tel bourg, belle maison sans loyer, voiture, cheval, clientèle toute prête, à condition de faire une guerre active au vieux médecin voltairien de la localité, et de lui rendre la place intenable.

Je connais de jeunes médecins qui ont accepté le marché, qui ont sur Dieu, sur le diable et sur le pape mes propres opinions, mais qui songent d'abord à se tirer d'affaire ; ils sont les serviteurs de la Congrégation, consultent le curé, suivent les instructions des bonnes sœurs, ne manquent jamais la messe et mangent du bon Dieu tous les dimanches. Ils savent que, s'ils réduisent le médecin libre-penseur à déguerpir, ils auront en prime une belle dot : la fille d'un gros vigneron, d'un gros fermier, d'un épicier devenu châtelain, que les prêtres se sont chargés de marier.

Le pharmacien reste-t-il dans le camp républicain ? très bien : les bonnes sœurs fourniront des drogues à tout le canton. Le médecin clérical fera exécuter ses ordonnances à l'infirmier du couvent. Le gouverneur de la République jettera au panier toutes les plaintes pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie. Les saintes femmes empoisonneront de temps en temps un malade ; mais il ira droit au ciel étant mort pour la bonne cause.

On ne se fait pas une idée, dans les grandes villes, de la puissance de cette organisation cléricale et de ses ravages.

... Les secrets et les moyens d'action qui échappaient au prêtre et au moine leur sont désormais livrés par le médecin, leur agent. Il n'y a plus de maille rompue dans le filet qui enveloppe tout le corps social.

... Je ne me laisserai pas de dénoncer l'aveuglement, l'imbécillité ou la perfidie des prétendus "libéraux" qui ne trouvent pas encore l'empire clérical assez vaste et qui veulent y annexer les dernières parcelles de libre humanité.

* * *

Le tableau est vif de coloris, mais la vérité qu'il exprime ne se rencontre pas seulement dans les limites du territoire de la République française.